



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU NUMERIQUE

LA SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le 29 JAN. 2015

Nos Réf. : NUM/2014/66881

Vos Réf. : Votre lettre du 29/10/2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations concernant les rayonnements électro-magnétiques.

J'ai pris connaissance de votre correspondance avec intérêt et vous remercie de m'en avoir rendue destinataire.

Je connais votre mobilisation sur l'exposition aux ondes électromagnétiques de la population. Comme vous avez pu le constater, j'ai défendu au Sénat, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi de Mme Laurence Abeille sur le sujet, les mesures spécifiques aux établissements scolaires inscrites dans le projet. Cet article a d'ailleurs été voté conforme et ne sera pas rediscuté lors du prochain examen du texte à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de déploiement du très haut débit, une priorité est accordée au raccordement des sites publics, à commencer par les établissements scolaires. L'arrivée du très haut débit dans ces établissements se traduira, pour que les élèves en tirent le plein bénéfice, par un recours accru à des raccordements filaires des postes informatiques, seuls à même de permettre l'ensemble des usages offerts par le très haut débit.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Axelle LEMAIRE

Monsieur Etienne CENDRIER
Porte-Parole national
Association Les Robin des Toits
33 rue d'Amsterdam
75008 Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE